

Procès-verbal n°23 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	Vendredi 25 Février 2022
À :	10h au DGL
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mrs. Daniel OLIVET, Jean Pierre RIEU
Absents excusés :	Mmes Nadine GRECO, Fatiha BADAOUÏ, Mrs Nicolas FAGEON, Sauveur ROMAGNOLE, Denis LASGOUTE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes Correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas pris en compte.

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 22 de la réunion du 18 /02/2022.

Point sur les derniers documents (protocoles et PV) « RETOUR AU FOOT »

RAPPEL : La commission informe tous les acteurs des compétitions (joueurs, arbitres, délégués, dirigeants, présidents, éducateurs, etc...), avec ou sans passage aux vestiaires, que les derniers documents relatifs au « retour au foot » COVID-19, sont disponibles sur les sites de la Fédération Française de Football, Ligue de Football d'Occitanie et District Gard Lozère, et à ce titre, les invitent à en prendre connaissance.

Elle rappelle aussi que tous les documents, déterminent les grands principes liés aux précautions sanitaires, sans toutefois se substituer à toutes les réglementations Gouvernementales qui s'imposent.

RÈGLES DE PARTICIPATION (COVID-19)

Consulter le PV N° 1 du 1^{er} Septembre

Les clubs dont les joueurs (**U12 et U12/U13**) sont atteints du COVID doivent envoyer les justificatifs des cas covid de leur effectif dès connaissance et rapidement à la commission COVID19 via le courriel COVID19@GARD-LOZERE.FFF.FR . La commission COVID analysera les justificatifs transmis et donnera un accord à la commission concernée pour un éventuel report. Les protocoles mis en place seront strictement appliqués (Cf les protocoles en vigueur sur le site du District ou envoyés sur les boites officielles des clubs)

Championnat U12/U13

Feuilles manquantes :

Avant application Art 72

D1 Poule E Match du 5 Février S Levant /ACA Univers Match perdu à S Levant 30€ ; moins 1pt au classement



Championnat U12

Feuilles Manquantes : Avant Application Art 72
Poule B du 12 Février Rousson / Vézenobres

Application Art 72

Poule C Match du 29 janvier AEC St Gilles / Chemin Bas AV Match perdu à St Gilles 30€ ; moins 1 pt au classement

Dossier en CSR

Aubord / st Privat du 19/2

Foot Animation

EFC Beaucaire : Horaires des Plateaux le Samedi le Matin : **9h30** L'Après-Midi : **13h30**

Nimes Ol : U10 et U10/U11 Plateaux à **14H00** le Samedi Après-Midi

Courriers clubs :

- Poulx U10 Elite Lu et Noté
- 3 moulins U8/U9 Elite Lu et Noté
- Beauvoisin U8/U9 Lu et Noté
- Vers U6/U7 et U8 Lu et Noté
- Sumène PL le 26 Mars Nécessaire sera fait
-

EN CAS DE REPORT A CAUSE DE CAS COVID SUR UN PLATEAU, LES AUTRES EQUIPES SERONT PREVENUES PAR MAIL POUR UN REPORT DU PLATEAU PAR LE DISTRICT

Féminines Foot Animation

Equipes engagées actuellement en U7/U8/U9 : Beaucaire 30 (1)- N Métropole (2) – S Levant (1)

La commission recommande fortement aux clubs de contrôler les licences via « foot compagnon » avant les rencontres, plateaux et matchs, afin d'éviter les tricheries

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

Le Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

